

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026\_17/04/2

Séance du 17 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 13 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Gilles Colliard, Pascal Dumerger, Edouard Betemps, Marina Vaillaut, Stéphane Vesin, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Sylvie Trincaz

Procuration : Sylvie Trincaz à Jean-Yves Guegan

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

**7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires**

**Acceptation du legs de Monsieur Richard Dif**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Richard Dif est décédé le 6 novembre 2025. Veuf et sans enfant il a, aux termes d'un testament olographe fait à Bernex en date du 7 novembre 2024, institué pour légataire universel la commune de Bernex.

La succession se compose de :

- **Actif :**

A la banque postale

. compte courant : 2.968,87 €

. compte titre : 1.791,51 €

UBS

. compte 0279 : 17.636,17 CHF soit 19.311,22 €

. BCGE non connu à ce jour (pour info :  
14.317,26 CHF au 28.02.2026)

Société générale

. compte particulier : 16.534,94 €

. LDDS : 2.468,01 €

. Livret A : 23.209,80 €

Remboursement Harmony Mutuelle : 84,26 €

Bien immobilier : 400.000,00 €

Harmony Mutuelle : 84,26 €

Total connu de l'actif : 466.452,87 €

- **Passif**

CPAM : 150,40 €

SIP non connu à ce jour

Facture Urgence 74 du 20/09/2025 83,62 €

Facture Urgence 74 du 28/10/2025 47,79 €

Trésorerie hospitalière 20,00 €

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| Solida                  | 2.000,00 CHF soit 2.221,00 € |
| Macif                   | 18.102,68 €                  |
| Total connu du passif : | 20.625,49 €                  |

Considérant que ce legs met en lumière un litige avec un particulier suite à un accident de voiture et défaut d'assurance dont l'issue n'est pas connue à ce jour mais qui constituera une charge pour la commune d'environ 25.000,00 €,

Considérant que selon les termes de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'acceptation des dons et legs grevés de charges et de conditions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Accepte** le legs de Monsieur Richard Dif

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

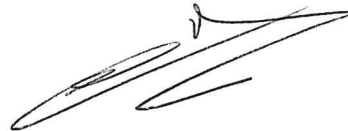
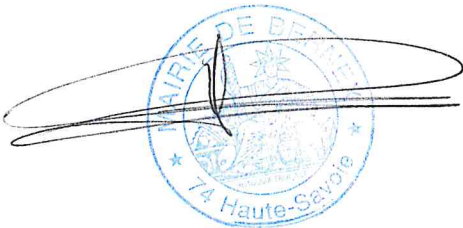
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan



Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 20/04/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 20/04/2026

